

Réunion du 12 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le 12 janvier à vingt et une heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal Vansantberghe, Maire.

Étaient présents :

Mme CHARPENTIER Alexandra, Mme LEGRIS Corinne, Mme MAURICE Bernadette, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice,

Mr MILLON Luc, Mr LEBLANC Xavier, Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr PONSIGNON Daniel, M. RAGOT Nicolas

Absents excusés : M. CHAMPONNOIS Jean-Luc, excusé (procuration à M. PONSIGNON Daniel)

Absente : Mme ORSINI Frédérique.

Date de convocation : le 5 janvier 2015

Secrétaire de séance : Monsieur PONSIGNON Daniel,

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 1^{er} décembre et du 13 décembre 2014

Les comptes rendus sont approuvés à 7 voix pour et 3 abstentions.

DP CONSTRUCTION / LOT 1 GROS ŒUVRE CENTRE CULTUREL

Compte tenu des difficultés rencontrées et du retard conséquent dans la construction du centre culturel de notre commune, le conseil municipal a souhaité rencontrer la société DP construction afin de définir le décompte général final.

Monsieur Grzeszczak, Architecte était convié.

Monsieur Devise, directeur de la Société D.P Construction titulaire du lot Gros œuvre n'est pas venu à cette réunion.

Cependant, ce décompte a pu être abordé entre le conseil municipal et Monsieur Grzeszczak, Architecte :

La société DP Construction souhaite obtenir de la commune, 18 210€ de paiement de travaux supplémentaires. Selon Monsieur Grzeszczak, architecte, ce montant est excessif et peut être largement diminué

En effet, notamment, des pénalités de retard pour un montant de 12 000€ peuvent être facturées à la société DP Construction.

Après délibération, le conseil municipal décide compte tenu des pénalités de retard dues et des plus values présentés par la société DP Construction, de s'en tenir au montant du marché attribué lors de l'ouverture des plis et autorise monsieur le Maire

à agir et signer toutes les pièces en ce sens.

CENTRE CULTUREL

Du matériel reste à acheter :

- Écran motorisé (Devis Mega-hertz_: pour un montant de 873.33€ ht soit 1048.00€ ttc)
- Rideau de scène (Société LAMY : pour un montant de 5576.55€ ht soit 6691.86€ ttc)

Le conseil municipal à l'unanimité valide ces 2 devis.

- En réflexion : La pose de film occultant pour les vitres de la salle (environ 6.80€ ht / le m.

Des travaux restent à réaliser :

- Le lettrage
- Pré-entrée : Le bois de l'éclairage est encore brut, il doit être peint.
- La SMAC interviendra le 13 janvier pour un problème de fuite.
- La société APB doit intervenir pour le volet roulant et les joints des portes d'entrée.

Autorisation dépenses budgétaires

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

Modifié par [Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3](#)

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les

titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : 993 890.00€
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 248 472.5€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et une abstention (M le maire) décide d'autoriser Monsieur le Maire d'*engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.*

SIEM / Mutualisation de la fourniture d'électricité

Ce point sera discuté à la réunion du conseil municipal de février.

Questions diverses

- Sécurisation Routes dans le village : Des plots ont été installés dans le village pour simuler la future signalisation qui sera mise en place. Les retours sont positifs, cependant quelques modifications seront à apporter pour faciliter l'entrée de certains habitants dans leur propriété.
- Travaux Gymnase Groupe scolaire : La CCMC envisage une ouverture supplémentaire d'une porte côté terrain communal pour faciliter la maintenance de la future du gymnase. Une convention ayant été signée pour cela, le conseil municipal décide de rejeter la demande et de ne pas modifier le permis de construire délivré par le maire, les ouvertures existantes côté cours goudronnée peuvent être largement utilisées pour l'entrée d'engins de maintenance. Il est rappelé au passage que le terrain communal devra être rendu conforme à l'état des lieux avant travaux par le maître d'œuvre.
- Fond de commerce/Bar Tabac : Le fond de commerce du Bar-Tabac de la commune a été mis en vente.
- Ruelle des Auches : Certains riverains souhaitent que des mesures en matière de signalisation soient prises pour améliorer la sécurité, notamment en mettant cette ruelle en sens unique vers la rue des vignes. Le conseil décide de ne pas modifier le sens de circulation et invite les riverains à l'emprunter dans le sens grande rue / rue des vignes
- Spectacle « Ginette, la Reine des boulettes » : Ce spectacle sera organisé salle culturelle le vendredi 27 février par l'association Eurocoole. La commune soutient cette représentation et apportera son concours si besoin.

Agendas

Prochain conseil le 9 février 2015.

Fin de séance 22h30